Commission européenne

#EURoad2Sibiu

Une Union plus démocratique

Mai 2019

VERS UNE UNION PLUS UNIE, PLUS FORTE ET PLUS DÉMOCRATIQUE

«Pour la première fois, un lien direct a ainsi été établi entre le résultat des élections au Parlement européen et la proposition du président de la Commission européenne. [...]. Une telle décision [...] peut avoir pour effet d'apporter une nécessaire dose supplémentaire de légitimité démocratique au processus décisionnel européen».

Jean-Claude Juncker, alors candidat à la présidence de la Commission européenne, 15 juillet 2014

UN PRÉSIDENT DE LA COMMISSION MANDATÉ PAR LES CITOYENS

Jean-Claude Juncker a été le premier président de la Commission à être élu selon le processus des candidats têtes de liste (spitzenkandidaten), par lequel les partis politiques européens désignent à l'avance le ou la candidate ayant leur préférence et militent pour son élection. Ce processus paneuropéen a contribué à rapprocher les dirigeants des institutions de l'UE des électeurs et des priorités politiques nationales. Il a renforcé le lien entre les trois institutions et leur a permis de se mettre d'accord sur des priorités communes, ce qui a accru l'efficience, l'efficacité et la légitimité démocratique.

Depuis novembre 2014, les membres de la Commission ont pris part à plus de **2 000 débats** au Parlement européen.

Depuis novembre 2014, les membres de la Commission ont tenu plus de **900 réunions avec les parlements nationaux**.

La Commission Juncker a également tissé des liens étroits avec les parlements nationaux et le Parlement européen. Ces quatre dernières années, les commissaires ont réalisé plus de 900 visites auprès des parlements nationaux dans toute l'Europe et ont pris part à plus de 2 000 débats au Parlement européen.

LES CITOYENS PÈSENT DAVANTAGE DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES

Conception de la législation

Lorsqu'un million de citoyens prennent le temps de soutenir une proposition législative, la Commission européenne se doit d'être à l'écoute. La Commission a enregistré au total 33 initiatives citoyennes, soit 14 % de plus que sous la précédente Commission. L'**initiative citoyenne européenne (ICE)** est un outil qui a davantage le vent en poupe depuis l'entrée en fonction de la Commission Juncker. La Commission, qui examine chaque demande au niveau politique, fait preuve de souplesse pour permettre l'enregistrement du maximum d'initiatives afin d'encourager les citoyens à faire usage de ce précieux outil.

Plus d'initiatives citoyennes européennes enregistrées

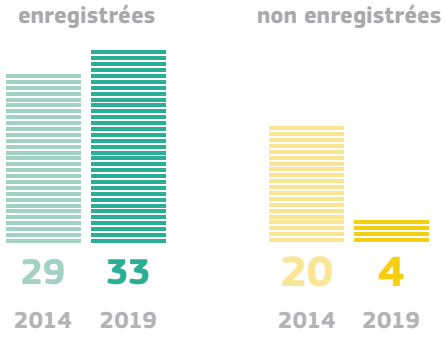

La Commission Juncker a concrétisé la promesse associée aux **initiatives citoyennes européennes**, en présentant une proposition législative qui repose, pour la première fois, sur une initiative citoyenne européenne et a pour objet la révision de la directive européenne relative à l'eau potable.

Notre proposition:

- améliorera l'accès de tous à l'eau
- renforcera les normes relatives à l'eau potable
- accroîtra la transparence pour donner aux consommateurs les moyens d'agir
- aidera à lutter contre les déchets plastiques

Légiférer

La Commission Juncker a **ouvert le processus d'élaboration des politiques**: les citoyens sont à présent en mesure de donner leur avis à chaque étape de ce processus, dès avant le début du travail rédactionnel jusqu'après l'achèvement de celui-ci et l'envoi de la proposition aux législateurs. La Commission a fait en sorte que les citoyens puissent façonner la politique de l'UE moyennant:

- une transparence accrue sur les premières réflexions
- un élargissement des consultations publiques sur les projets législatifs
- des outils en ligne de recueil d'avis en vue du réexamen de la législation en vigueur

Le Portail «Mieux légiférer»: nouveau portail web spécialement conçu pour recueillir des avis sur les politiques de l'UE

- **75 000** visites par mois
- **Près de 980** documents de la Commission publiés en vue de recueillir des avis
- **15 000** commentaires reçus à ce jour

La Commission s'adresse directement aux citoyens à intervalles plus fréquents, grâce à des déplacements réguliers dans les États membres et à l'organisation de **dialogues citoyens**, qui sont des rencontres citoyennes réunissant des électeurs et des commissaires européens, des députés au Parlement européen, des membres des gouvernements nationaux, des autorités locales et régionales ainsi que des représentants de la société civile. Sous la Commission Juncker, près de 1 600 dialogues avec les citoyens ont eu lieu dans l'UE tout entière. Quelque 190 000 personnes y ont pris part directement, tandis que des millions d'autres ont été informées par les médias traditionnels et les médias sociaux.

Nombre de dialogues citoyens

Depuis janvier 2015, au 26 avril 2019

- **près de 1 600 dialogues**
- **190 000 participants**
- **plus de 580 villes dans 27 États membres**
- **288 millions de personnes touchées** par l'intermédiaire des médias traditionnels
- **39 millions d'impressions** sur les médias sociaux
- **1,6 million de personnes ont regardé** les diffusions en direct sur l'internet

NOUVEAU CADRE RELATIF AUX PARTIS POLITIQUES EUROPÉENS

La manipulation des données à caractère personnel des citoyens européens pour engranger des voix est une réalité. Les révélations sur Cambridge Analytica ne font que démontrer l'ampleur du risque que les technologies modernes constituent pour le processus électoral. Les données à caractère personnel doivent être protégées et les citoyens européens ont également le droit de savoir qui se trouve derrière les publicités à caractère politique en ligne.

L'UE a durci les règles de financement des partis politiques européens. Les partis qui violent les règles de protection des données sont passibles de sanctions nouvelles, pouvant s'élever à 5 % du budget annuel du parti politique européen ou de la fondation politique européenne concernés. Par ailleurs, l'UE a décidé de réviser les règles de financement des partis politiques européens, rendant ainsi plus transparent le lien entre chaque parti européen et les partis nationaux correspondants. Par exemple, ces règles subordonnent le financement au fait que les partis nationaux affichent sur leur site web le programme politique et le logo du parti européen auquel ils se rattachent. Les citoyens européens savent ainsi exactement pour qui ils votent lors des élections européennes.

Le Parlement européen compte actuellement huit groupes politiques.

- ADLE: **76**
- Verts/ALE: **57**
- S&D: **149**
- GUE/NGL: **46**

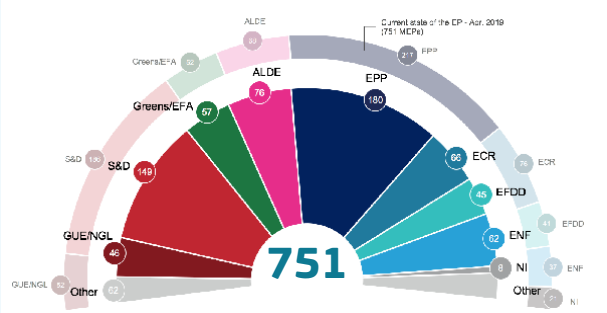

- PPE: **180**
- ECR: **66**
- EFDD: **45**
- ENF: **62**
- NI: **8**

Légende: PPE: PPE: Parti populaire européen | S&D: Alliance progressiste des socialistes et démocrates | ECR: Conservateurs et réformistes européens | ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe | GUE/NGL: Gauche unitaire européenne/ Gauche verte nordique | Verts/ALE: Les Verts/Alliance libre européenne | EFDD: Europe de la liberté et de la démocratie directe | ENF: Europe des nations et des libertés | NI: Non-Inscrits

Source: Parlement européen

DE MEILLEURES RÈGLES DE TRANSPARENCE APPLICABLES AUX MEMBRES DE LA COMMISSION

Dès le début de son mandat, la Commission Juncker s'est engagée à **renforcer la transparence**. L'une des premières décisions prises par l'actuelle Commission a consisté à rendre publics tous les contacts entre les représentants d'intérêts (lobbyistes) et les commissaires. L'instauration de ce nouveau système a ainsi permis aux citoyens de savoir facilement qui s'emploie à influencer la politique. Ainsi que le président Juncker l'a déclaré au début de son mandat, nous ouvrons grandes les portes et fenêtres de la Commission de sorte que chacun peut savoir ce que nous faisons. C'est la raison pour laquelle on dénombre aujourd'hui près de 12 000 organisations et personnes inscrites sur le registre de transparence, soit 5 000 de plus qu'à la date d'entrée en fonction du président Juncker.

Toutes les **réunions** organisées par les lobbyistes avec les commissaires, leur personnel et leurs directeurs généraux sont à présent **publiées en ligne**.

La Commission a également adopté un nouveau **code de conduite** des commissaires, avec l'accord explicite du Parlement européen. Ce nouveau code de conduite, qui édicte des règles plus claires et des normes éthiques encore plus élevées, accroît également la transparence dans plusieurs domaines. Cela concerne, par exemple, les frais de déplacement des commissaires, qui sont à présent publiés en ligne.

En faisant adopter ce nouveau code de conduite, le président Juncker a également donné suite à sa proposition d'autoriser les commissaires, qui sont tous des responsables politiques expérimentés et de haut niveau, à participer à la campagne électorale européenne sans devoir prendre un congé comme par le passé. Il va sans dire que, lorsqu'ils font campagne, les commissaires doivent continuer à être au service des citoyens européens en honorant intégralement leurs engagements institutionnels.

Office des publications
de l'Union européenne

Print ISBN 978-92-76-07098-6 doi:10.2775/378980 NA-01-19-401-FR-C
PDF ISBN 978-92-76-07074-0 doi:10.2775/925407 NA-01-19-401-FR-N